

Commune de Grandvillard

Rapport sur les projets d'investissement

Tractanda 3 de l'assemblée communale du 22 avril 2026

a) **But de la dépense :** Réfection toiture du Chalet "La Fédjîre" - crédit additionnel

Durée d'amortissement :	33.3 ans - 3%
Coût brut estimé	10'000.00
Subventions cantonales	0% -
Subventions fédérales	-
Participation de tiers	-
Autres	-
Solde à charge de la commune	<u>10'000.00</u>

b) **Couverture de la dépense :**

Recettes courantes	
Utilisation de capitaux	10'000.00
Crédits disponibles	
Emprunt	
Autres	-
Montant de la dépense nette	<u>10'000.00</u>

c) **Frais de fonctionnement**

Perte d'intérêts sur capitaux	-
Intérêts passifs sur emprunts; taux 5 ans 2.15%	
Amortissement annuel minimal selon art. 45 LFCo : 3%	300.00
Frais d'exploitation annuels	
Sous-total	300.00
Produits de fonctionnement éventuels	
Economie des frais d'entretiens	-
Autres (à préciser)	-
Total des frais de fonctionnement annuels	<u>300.00</u>

Adopté par le Conseil communal, le 16 mars 2026

L'administrateur des finances :

Le Syndic :

Décision de l'assemblée communale du 22 avril 2026

Citoyens présents :	
Abstentions et nuls	-
Oui	-
Non	-
Total	-